

## MISE AU POINT SUR QUELQUES TERMES

**Islam** : terme arabe signifiant « soumission » sous entendu à Dieu. Historiquement, c'est la troisième religion monothéiste apparue en péninsule arabique, au VII<sup>e</sup> siècle : elle reconnaît Mahomet (Muhammad) (vers 570 – 632) comme étant le dernier des prophètes, celui qui clôt la révélation divine aux hommes. Les croyants appelés musulmans forment l'**Umma** (« nation ») qui reconnaît le Coran (« récitation ») comme base de la Révélation divine, qui aurait été dictée à Muhammad par l'intermédiaire de l'ange Gabriel (Djibrîl). Ils sont astreints à 5 obligations (piliers) : la profession de foi, la prière, le jeûne du mois de Ramadan, l'aumône et le pèlerinage à la Mecque une fois dans la vie. Aujourd'hui, avec 1,6 milliard de fidèles, c'est la deuxième religion mondiale. Elle est en expansion principalement pour des raisons démographiques.

Attention, ne pas confondre **arabe** et **musulman**. Si la majorité du peuple arabe est musulmane, les Arabes représentent moins du quart des musulmans de la planète. Les musulmans peuvent être turcs, kurdes, perses (Iran), indiens, indonésiens (ex : Indonésie, pays qui abrite le plus de musulmans au monde), etc. Inversement, certains arabes ne sont pas musulmans : les Maronites du Liban sont chrétiens.

**Sunnisme** et **chiisme** : au milieu du VII<sup>e</sup> siècle, l'**Umma** se divise à propos de la succession de Mahomet. A la base il y a donc un conflit politique. Les **chiites** (« partisans ») considèrent que le successeur doit être un membre de la famille du prophète, ils reconnaissent donc Ali (« élevé », cousin et gendre de Mahomet) et ses descendants comme successeurs (« califes ») légitimes. Les **sunnites** estiment, quant à eux, que le calife doit être choisi parmi les compagnons du prophète : Abu Bakr, Omar puis Uthman. Aujourd'hui, au moins 85% des musulmans sont sunnites. Les chiites minoritaires à l'échelle mondiale, sont majoritaires dans certains pays : l'Iran (89%), l'Azerbaïdjan (85%), l'Irak (67%), et le Bahreïn (65%), mais il n'y a qu'en Iran et en Irak que les chiites sont au pouvoir. Il existe des minorités chiites dans d'autres pays : Liban, Afghanistan, Pakistan, Yémen, Arabie Saoudite. Certains courants dérivés du chiisme existent également : les **Alévis** en Turquie, les **Alaouites** en Syrie (dont fait partie Bachar el-Assad), les **Druzes** au Liban.

Dans les pratiques religieuses, il existe quelques différences fondamentales entre sunnites et chiites. D'abord au niveau des textes de référence. Les sunnites admettent comme base le Coran ainsi que les « hadiths » : c'est à dire l'ensemble textes relatifs aux paroles et actes du prophète, rapportés par ses compagnons (Mahomet étant analphabète). Ils ont pour but d'apporter des conseils et des principes de vie personnelle et collective aux croyants selon la Sunna (« tradition »). Les chiites eux n'admettent que le Coran comme source unique pour la pratique religieuse.

Ensuite, les chiites, contrairement aux sunnites, ont un clergé structuré. Pour eux le premier imam est Ali, donc l'imam en tant que descendant du prophète, est un guide indispensable à la communauté. Par exemple en Iran, les **ayatollahs** qui sont « guides suprêmes » (*Khomeiny, Khamenei*) se prétendent descendants lointains du prophète et portent un turban noir. Leur pouvoir religieux est officiellement indépendant du pouvoir politique. Pour un sunnite, un imam a pour rôle essentiel de guider le croyant lors de la prière, dans sa relation avec Dieu, il peut donc être choisi dans la communauté en fonction de ses compétences religieuses.

**Salafisme** : ce terme vient de l'arabe « *salaf* ». Les « *salaf* » désignent littéralement les « *ancêtres* » c'est-à-dire les trois premières générations de musulmans, donc les compagnons de Muhammad et les deux générations suivantes. Les premiers salafistes apparaissent au IX<sup>e</sup> siècle : dans les pays arabes ils appellent à une « réislamisation » des sociétés c'est-à-dire à un retour aux pratiques « authentiques » de l'islam, celle des « *salaf* » du VII<sup>e</sup> siècle.

→ Ils rejettent toute réflexion théologique à propos du Coran et des pratiques religieuses qui ont pu évoluer avec le temps.

Les salafistes sont **sunnites** car ils s'appuient sur une interprétation littérale du Coran mais également sur les hadiths. A l'origine, les salafistes ont une approche exclusivement religieuse et sur ce point se distinguent des islamistes qui eux voient l'islam comme un système global à la fois religieux, politique,

économique, social et culturel. Tous les salafistes considèrent que l'islam et le modèle occidental sont incompatibles. Ils lui reprochent ses valeurs : libéralisme politique (démocratie) et économique, la laïcité et la sécularisation de la société.

On distingue 3 principaux courants salafistes :

- les « **quiétistes** » : courant le plus ancien et très largement majoritaire. Ils rejettent la violence mais beaucoup, en Occident, seraient favorables à un retour des musulmans vers les pays du monde arabe.
- les « **réformistes** » qui souhaitent réformer la société dans laquelle ils vivent, en s'organisant en partis politiques, en associant, venant concurrencer des partis islamistes sur leur terrain.
- les « **révolutionnaires** » qui appartiennent à la mouvance djihadiste. Ils prônent des actions violentes. Ce courant est minoritaire mais très visible par ses activités terroristes, il est apparu dans les années 1980, en Afghanistan.

En France on estime à environ 12 000 le nombre de salafistes. Au Royaume-Uni et en Allemagne, ils sont davantage visibles et plus politisés.

**Islamisme** : doctrine politique apparue au XX<sup>e</sup> siècle, dont l'objectif est de faire de l'islam à travers ses textes, le fondement idéologique de toute la société. Les islamistes voient donc l'islam pas uniquement comme une religion mais comme un système global : religieux, politique, économique, social et culturel. Sur l'islamisme, **sunnites** et **chiites** ont une divergence fondamentale. Pour un sunnite : pouvoir religieux et pouvoir politique sont intimement liés puisqu'un **calife** (« successeur ») dirige la communauté des croyants (« l'umma »), dans le but de maintenir l'unité de l'islam. Par exemple, aujourd'hui, en Arabie Saoudite, le roi Salmane est aussi gardien des lieux saints de l'Islam. Au Maroc, le roi Mohamed VI est chef de l'État et aussi « commandeur des croyants ».

Pour un chiite, en revanche il doit y avoir une séparation officielle entre le pouvoir religieux qui appartient au clergé (**mollah, ayatollah**) et le pouvoir politique. Dans les faits, la séparation n'est que de façade. Par exemple, en Iran, les dirigeants politiques (ex : Hassan Rohani, président de la République depuis 2013) gouvernent selon les directives des mollah et du « guide suprême » (ex : aujourd'hui l'ayatollah Khamenei, ancien président de la République entre 1981 et 1989) : la frontière entre politique et religieux est donc très poreuse.

**Djihad / djihadisme** : à l'origine, le jihad littéralement l'« effort suprême » désigne l'effort personnel du croyant pour combattre ses passions, son égoïsme, et pour se soumettre à Dieu : c'est le « grand djihad ». Dès le Moyen Age, le mot **djihad** a pris aussi le sens de « guerre sainte ». Les souverains musulmans, aidés de religieux, utilisaient le djihad comme moyen de mobiliser les populations arabo-musulmanes contre des menaces extérieures (croisades chrétiennes au XII<sup>e</sup> siècle, invasions mongoles au XIV<sup>e</sup> siècle). Le djihad visait alors les non-musulmans : chrétiens, juifs, incroyants. Selon cette interprétation, le combattant djihadiste, le **moudjahid** (*résistant, combattant*) qui meurt les armes aurait accès directement au paradis. Au XX<sup>e</sup> siècle, le djihad vise davantage les pays occidentaux, en tant que puissances coloniales. De même, les djihadistes visent les musulmans modérés, considérés comme des « apostats ».

**Kamikaze** : terme d'origine japonaise (*kamikazé* signifiant « vent divin ») pour désigner les aviateurs japonais qui menaient des attaques-suicides sur les navires alliés dans le Pacifique, durant la Seconde Guerre mondiale. Contrairement à une idée reçue, tous les kamikazes n'étaient pas volontaires mais soumis à la pression de leurs supérieurs militaires, ou de la société japonaise : mourir pour l'Empereur était considéré comme un honneur. A la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le terme a été repris pour désigner les candidats aux attentats-suicides. On parle aussi de bombe humaine. Cette stratégie est utilisée dans le contexte de guerres asymétriques, pour impressionner l'adversaire, parfois loin du théâtre d'opération. Pour les mouvements djihadistes, le kamikaze meurt en martyr, à qui l'on promet l'accès au Paradis.

**Califat** : territoire sur lequel un **calife** en tant que « successeur » de Mahomet exerce son autorité à la fois comme chef politique, et comme chef spirituel de l'Umma c'est à dire la communauté des croyants

musulmans. Dans l'Histoire, plusieurs grands califats se sont succédés ou côtoyés dont le califat Omeyyade centré sur Damas (Syrie) (661-750), le califat Abbaside centré sur Bagdad (Irak) (750-1258), le califat Fatimide centré sur le Caire en Égypte (909-1171), le califat Ottoman centré sur Constantinople (Turquie) aboli en 1924. Au XX<sup>e</sup> siècle, certains nationalistes arabes et certains islamistes ont souhaité recréer un califat. En juin 2013, le groupe terroriste « État islamique » (appelé Daesh) dirigé par Abou Bakr Al-Baghdadi a proclamé la création d'un califat, à cheval sur les territoires irakien et syrien. Symboliquement, les partisans de Daesh font exploser la frontière Syro-irakienne, vestige de la présence coloniale européenne.

**État d'urgence** : correspond à une situation exceptionnelle, en cas de péril imminent (atteintes à l'ordre public, risques pour la sécurité des citoyens, situation de guerre), encadrée par une loi de 1955, votée dans le contexte de la guerre d'Algérie après la Toussaint Rouge en novembre 1954. C'est le Parlement, ou (depuis 1960) le gouvernement, réuni en Conseil des ministres par le Président de la République, qui, par décret, décide de l'État d'urgence sur tout ou partie du territoire national pour une durée de 12 jours pouvant être prorogée. Cela conduit à une restriction de certaines libertés individuelles. La liberté de circulation (ex : interdiction de circulation pour les individus et les véhicules, couvre-feu, assignation à résidence, etc.), liberté de réunion (interdiction des manifestations, fermeture provisoire des salles de spectacle, débits de boisson, lieux de réunion), liberté de la presse (contrôle de la presse). Le ministre de l'Intérieur et les préfets sont chargés de son application.